

5 - RÉFÉRENTIEL CHEF DE PROJET DU BÂTIMENT EN ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Études économiques d'un projet de construction ou de réhabilitation			
<p>A1.1 Étude de faisabilité d'un projet de construction ou de réhabilitation (phase esquisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Définition de la nature et de la taille du projet ● Conception des solutions d'ensemble ● Évaluation des coûts de réalisation d'études et/ou de construction d'un ouvrage ● Réalisation de l'étude de faisabilité budgétaire et technique du projet ● Élaboration de la notice économique 	<p><i>Étudier la faisabilité d'un projet de construction sur le plan technique et budgétaire</i></p> <p>C1.1 Définir la nature et la taille du projet, produire une note de cadrage en s'appuyant sur la lecture des entretiens réalisés avec le client, afin de comprendre et cibler ses besoins.</p> <p>C1.2 Concevoir des solutions d'ensemble en s'appuyant sur la demande client ou sa hiérarchie afin de traduire les éléments majeurs des ouvrages.</p> <p>C1.3 Étudier la faisabilité du projet sur le plan budgétaire et technique en s'appuyant sur des études comparatives et sur l'offre concurrentielle afin d'accompagner le client dans ses choix.</p> <p>C1.4 Élaborer le projet de rémunération de l'économiste au sein de la maîtrise d'œuvre en échangeant avec le maître d'ouvrage et se référant à la loi MOP et en adéquation avec l'enveloppe</p>	<p>C1.1 à C1.5</p> <p>Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p> <p>Le candidat réalise et présente le dossier de la phase esquisse représentant une ou plusieurs solutions d'ensemble et traduisant les propositions retenues.</p> <p>Le candidat présente également un contrat de mission présentant le projet de rémunération.</p>	<p>C1.1 à C1.5</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La taille du projet et sa nature sont identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - la note de cadrage présente le projet et contient une synthèse des différents entretiens ● Des solutions d'ensemble sont proposées, ils contiennent les éléments majeurs du projet ● L'étude de faisabilité est pertinente : elle contient une étude comparative, l'étude comparative est complète, le projet est compatible avec l'enveloppe financière ● Le projet de rémunération au sein de la maîtrise d'œuvre est

	<p>budgétaire afin d'établir une proposition d'honoraires pour le contrat de mission.</p> <p>C1.5 Décliner plusieurs propositions en mobilisant les savoirs et connaissances relatifs aux - loi MOP, DTU, droit du travail, responsabilités civiles et pénales dans les opérations des constructions, obligations de conseil, matériaux, législations et la réglementation de la construction, coûts des matériaux...- et en traduisant les éléments majeurs du projet pour dresser une première estimation des coûts des travaux, vérifier la compatibilité avec l'enveloppe financière et pour rédiger les notices : architecturale, technique et économique.</p>		<p>cohérent : le projet de rémunération est présenté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs propositions sont présentées, elles contiennent : <ul style="list-style-type: none"> - Une estimation des coût des travaux, - les estimations sont en adéquation avec l'enveloppe financière - les notices économiques, architecturales et techniques <p>Les propositions tiennent compte de et/ou:</p> <ul style="list-style-type: none"> • loi MOP • DTU • Droit du travail • responsabilités civiles et pénales dans les opérations des constructions • Obligation de conseil • gestion des risques • matériaux • Législation et la réglementation de la construction • Coûts des matériaux.
<p>A1.2 Réalisation de la phase avant-projet sommaire (APS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier le projet sur le plan législatif • Détermination de la nature et des caractéristiques des matériaux • Recensement des besoins techniques • Etablissement des ressources nécessaires • Rédaction de notice descriptive • Réalisation de calendrier de réalisation (grosses mailles) 	<p><i>À partir de l'étude d'esquisse retenue par le maître d'ouvrage, élaborer un avant-projet sommaire (APS) afin de quantifier les besoins : humaines, matériels et financiers</i></p> <p>C1.6 Collecter les renseignements législatifs en consultant les données officielles afin de réaliser le projet dans les normes nationales établies.</p> <p>C1.7 Préciser la composition générale en plan et/ou volume du projet en contrôlant les surfaces, en déterminant la nature et les caractéristiques des matériaux tout en collaborant avec les différents fournisseurs, pour rédiger les notices descriptives et pour une bonne compréhension du projet par le maître d'ouvrage.</p>	<p>C1.6 à C1.12</p> <p>Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p> <p>Le candidat réalise et présente le dossier de la phase APS, il doit contenir: une notice descriptive, l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux et des différentes solutions étudiées, le calendrier de réalisation</p>	<p>C1.6 à C1.12</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les renseignements législatifs collectés sont en adéquation avec le projet, ils sont testés et conformes aux normes nationales. <ul style="list-style-type: none"> - la nature, les caractéristiques et les conditions de mise en œuvre des matériaux sont définies. - les besoins techniques du bâtiment sont listés • La composition générale est conforme au projet elle tient compte : <ul style="list-style-type: none"> • des plans et/ou volume

	<p>C1.8 Définir les besoins et les performances techniques du bâtiment en consultant les différents fournisseurs, afin d'obtenir le matériel nécessaire pour la réalisation du chantier.</p> <p>C1.9 Établir les ressources nécessaires à la réalisation de l'étude (matérielles, financières et humaines) en consultant les différents intervenants du projet, pour établir le calendrier de réalisation (découpage par tranche fonctionnelle) et afin que le projet soit rentable et exécuté dans les délais.</p> <p>C1.10 Rédiger une notice descriptive globale en se renseignant sur l'état initial du projet et/ou son insertion dans son environnement, afin que le commanditaire ait une description globale des travaux.</p> <p>C1.11 Réaliser l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux détaillés par lots en utilisant des Ratios, en consultant les tarifs fixés par les fournisseurs et en analysant les offres des entreprises, afin de présenter au commanditaire une ébauche du coût total de son projet.</p> <p>C1.12 Dresser le calendrier prévisionnel en s'appuyant sur l'estimation prévisionnelle et les notices descriptives afin d'avoir une vision globale des échéances du projet.</p>		<ul style="list-style-type: none"> des caractéristiques des matériaux Les besoins en performances sont pris en compte, une liste de consultation des fournisseurs est présentée. Les ressources nécessaires à la réalisation, sont en adéquation avec le projet, ils prennent en compte l'aspect humain, financier et matériel. la notice descriptive est pertinente, une description globale des travaux est présentée L'estimation provisoire est en adéquation avec le projet, une liste des tarifs par fournisseur est présentée, une analyse des offres des entreprises est réalisée. le calendrier prévisionnel est cohérent et réaliste
<p>A1.3 Réalisation de la phase avant-projet définitif (APD)</p> <ul style="list-style-type: none"> Classification des surfaces détaillées Choix définitif des solutions techniques Rédaction du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) Réalisation de l'estimation détaillée des coûts supplémentaires Réalisation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux Intégration de toutes les réglementations en vigueur. 	<p><i>À partir de la phase APS, réaliser l'avant-projet définitif en déterminant les principes constructifs définitifs du projet.</i></p> <p>C1.13 Dresser les surfaces détaillées des ouvrages à partir des métrés réalisés en les classant dans un tableau de synthèse afin d'avoir une présentation globale des différents corps d'états et arrêter les dimensions.</p> <p>C1.14 Rédiger la description d'ouvrage du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) en fixant les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché afin de finaliser le dossier budget définitif des travaux.</p>	<p>C1.13 à C1.16 Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p> <p>Le candidat réalise et présente le dossier de la phase APD il contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'arrêté des plans Les surfaces détaillées de tous les éléments du programme 	<p>C1.13 à C1.16</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le tableau des surfaces est approprié, il prend en compte tous les ouvrages du projet, les surfaces des ouvrages sont détaillées et classées dans un tableau de synthèse. La description d'ouvrage du cahier des clauses techniques particulières est rédigée et conforme, il contient l'ensemble des clauses techniques, le jury

	<p>C1.15 Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux détaillés par lots (estimation détaillée) en consultant et en analysant les tarifs fixés par les fournisseurs et les offres des entreprises, afin de valider le budget définitif et arrêter le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre.</p> <p>C1.16 Rédiger les notices descriptives pour les lots : techniques, et architecturaux en s'appuyant sur toutes les réglementations (incendie, thermique, acoustique...) en se référant aux normes obligatoires officielles afin de, rédiger la notice de sécurité incendie et de construire un projet en phase avec les normes de construction Françaises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux définis, les principes constructifs retenus - L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux par lot - Le forfait de rémunération 	<p>vérifie également la connaissance de la loi MOP, il contient également la définition précise des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'estimation définitive est cohérente avec l'enveloppe du projet, elle tient compte, de chaque lot, de l'analyse des offres des entreprises et des tarifs fixés par les fournisseurs. • Les notices descriptives sont cohérentes, elles tiennent compte des réglementations, une notice sécurité incendie est présentée <p>Le jury vérifie également la connaissance des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DTU • Responsabilités civiles et pénales dans les opérations des constructions • Obligation de conseil • Gestion des risques • Matériaux • Législation et la réglementation de la construction • Coûts des matériaux.
<p>A1.4 Réalisation de la phase PRO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la validité de la maquette graphique • Description technique des ouvrages • Coordination des différentes interventions • Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) • Réalisation du coût prévisionnel par corps d'état • Réalisation d'un planning-enveloppe TCE 	<p><i>Réaliser les pièces écrites descriptives des travaux en fonction des prescriptions retenues, consignées dans les cahiers des clauses techniques particulières ou CCTP, affiner son estimation et réaliser les différents plannings prévisionnels</i></p> <p>C1.17 Contrôler la validité de la maquette graphique en consultant le cahier des charges à l'aide d'un logiciel de CAO ou de BIM (Building Information Modeling tel que Revit, Autocad, Allplan etc...) afin de déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structures et de tous les équipements techniques</p>	<p>C1.17 à C1.22</p> <p>Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p> <p>Le candidat réalise et présente le dossier de la phase PRO contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents éléments de construction - La DPGF, le coût prévisionnel par corps d'état 	<p>C1.17 à C1.22</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un logiciel de traitement de maquette graphique est utilisé, les éléments de structures et tous les équipements techniques sont identifiés et présentés.

<p>Réalisation d'un planning financier prévisionnel</p>	<p>C1.18 Préciser par des plans, coupes et élévations les formes de différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que les conditions de leur mise en oeuvre (à l'aide d'un logiciel de CAO ou de BIM Building Information Modeling tel que Revit, Autocad, Allplan etc...) pour décrire les ouvrages détaillés par lot.</p> <p>C1.19 Établir la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) sur la base d'un avant métré en décomposant le prix global et forfaitaire par lot afin d'analyser les offres et de permettre la vérification de l'offre proposée au regard des exigences des cahiers des charges.</p> <p>C1.20 Réaliser un planning TCE (tous corps d'état)- planning à barre par lot - en mentionnant le délai global du chantier et le délai prévu pour l'exécution des ouvrages afférente à son lot, afin de connaître les différentes échéances propres au chantier</p> <p>C1.21 Réaliser un planning financier prévisionnel en récapitulant l'ensemble des besoins financiers du projet et les ressources apportées, afin de s'assurer de l'équilibre financier du projet et de permettre au maître d'ouvrage d'arrêter les coûts prévisionnels de la réalisation de l'ouvrage.</p> <p>C1.22 Finaliser les CCTP en s'appuyant sur la phase APD pour mettre à jour et compléter les pièces écrites en prenant en compte les limites de prestation et l'ensemble des généralités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planning TCE - Planning financier prévisionnel - Les CCTP finalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans, coupes et élévations sont conformes, ils respectent les normes du dessin technique, ils présentent et décrivent l'ensemble des éléments de la construction et représentent les ouvrages détaillés par lot • La DPGF est présentée, elle détaille l'ensemble des décompositions du prix global et forfaitaire • Le planning TCE est correctement établi, il est à barre, il ordonnance correctement les exécutions et il prend en compte tous les lots, il présente le délai global • Le planning financier prévisionnel est correctement établi, il présente un équilibre financier, il contient le montage global financier et élabore le coût global ainsi que l'échéancier • Les CCTP sont cohérents et prennent en compte la phase APD, ils sont à jour.
---	---	---	---

Bloc 2 : Consultation des entreprises et assistance au contrat de travaux

<p>A2.1 Consultation des entreprises (étude de prix économique en entreprise) DCE et ACT et assistance au contrat de travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des pièces administratives • Rédaction des critères du mémoire technique • Étude comparative des offres des entreprises • Rédaction du rapport d'analyse des offres • Préparation du dossier de consultation • Préparation des réponses par les entreprises ; • Étude des propositions par le maître d'œuvre ; • Assistance aux contrats de travaux • Assistance au maître d'ouvrage. 	<p><i>Élaborer le dossier de consultation des entreprises, assister le maître d'ouvrage dans les modalités de réalisation des ouvrages et les modes de consultation des entreprises.</i></p> <p>C2.1 Rédiger les pièces administratives (règlement de consultation, CCAP, règles des marchés, prescriptions communes) en mobilisant les connaissances relatives à la loi MOP afin de lancer les consultations de entreprises</p> <p>C2.2 Rédiger les critères du mémoire technique en consultant les équipes de la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage pour définir les moyens techniques, humain, en hygiène et en sécurité, matériels, matériaux, respect du délai.</p> <p>C2.3 Réaliser une analyse des offres des entreprises (sur le plan technique et financier) en centralisant l'ensemble des offres d'une manière dématérialisée (ex : portail chorus) afin de comparer les offres et d'établir un classement pour attribuer le marché à une entreprise et lancer la consultation des entreprises.</p> <p>C2.4 Rédiger le rapport d'analyse d'offres en récupérant l'ensemble des offres, en faisant apparaître l'ensemble du rapport (RCAO) des offres techniques et financières en y ajoutant des remarques complémentaires pour définir une note</p>	<p>C2.1 à C2.5</p> <p>Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p> <p>Le candidat réalise et présente un dossier de consultation contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces administratives - Les critères du mémoire technique - L'analyse des offres - Le rapport d'analyse - Les pièces du marché 	<p>C2.1 à C2.5</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pièces administratives sont cohérentes, elle contient le règlement de consultation, les Cahier des clauses administratives particulières les règles des marchés ainsi que les prescriptions communes. • Les CCAP fixent les clauses administratives propres aux marchés • Les critères du mémoire technique sont rédigés et conforme au marché, ils permettent l'évaluation de la valeur technique de l'offre • L'analyse des offres est pondérée, elle est dématérialisée, elle permet l'identification d'étude de comparaison des offres et leur classement • Le rapport d'analyse d'offre est qualitatif et complet, il contient :
---	--	--	--

	<p>(note technique et financière) selon les critères qui ont été définis -dans le règlement de consultation pour définir un classement des entreprises par corps d'état (pour assister et conseiller le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises</p> <p>C2.5 Assister le maître d'ouvrage sur le choix des entreprises en s'appuyant sur le rapport d'analyse d'offres pour faire le choix de l'entreprise retenue par corps d'états ou des entreprises retenues pour le projet</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ L'ensemble des offres techniques et financières et mentionne les remarques complémentaires ○ L'analyse détaillée des offres et proposition de classement ○ Les critères des choix pondérés ○ L'évaluation selon les critères suivants : qualité et pertinence de la méthodologie proposée, composition et références des entreprises, les prix des prestations ○ Le tableau récapitulatif avec proposition de notation et de classement ○ Un avis de notation des entreprises <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des entreprises émane des résultats du rapport d'analyse, le choix doit être pertinent et juste et simplifie le choix au maître d'ouvrage.
--	---	--	--

Bloc 3: Ordonnancement et exécution des interventions des corps d'état

<p>A3.1 Ordonnancement et exécution des interventions des corps d'état</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Détermination des tâches élémentaires et identification des tâches requises pour assurer la bonne exécution des travaux 	<p><i>Ordonnancer les tâches des travaux et les différents comptes rendus de réunion</i></p> <p>C3.1 Détailler les tâches d'exécution des travaux à partir de la liste des ouvrages à réaliser afin de valider le délai de réalisation du chantier</p>	<p>C3.1 à C3.5</p> <p>Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p>	<p>C3.1 à C3.5</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La liste des tâches d'exécution est en accord avec le projet, elle prend en compte les ouvrages à réaliser.
---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la durée des tâches et réalisation de l'ordonnement des tâches • Organisation des réunions de chantier et diffusion des comptes rendus • Pointage de l'avancement des travaux et mise à jour du calendrier de réalisation • Veille au respect de l'ordre et de la durée des interventions puis relance des entreprises défaillantes • Collaboration avec le coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) 	<p>C3.2 Définir la durée de chaque tâche à partir des contraintes matérielles et de la répartition de la main d'œuvre afin d'élaborer le planning général définitif</p> <p>C3.3 Planifier et ordonner les tâches des travaux en croisant tous les paramètres du projet (durée, chronologie, phasage demandé et objectif définis par la maîtrise d'œuvre), tout en repérant et en ajustant les écarts pour respecter la chronologie d'exécution de la construction et l'éventuel phasage du projet</p> <p>C3.4 En phase étude, réaliser les comptes rendus de réunion en s'appuyant sur les échanges entre l'architecte, l'équipe de maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage pour définir les dates de rendu de chaque phase de mission</p> <p>C3.5 En phase exécution, réaliser les comptes rendus de réunions en coordonnant les entreprises pour définir l'état d'avancement du chantier et les tâches à replanifier.</p>	<p>Le candidat réalise et présente un dossier contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste des tâches d'exécution - le planning des travaux - les comptes rendus de réunion de la phase étude et d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> • Les tâches sont exhaustives : <ul style="list-style-type: none"> - La durée de chaque tâche est définie - Les tâches des travaux sont planifiées et ordonnées - Les comptes rendus de réunion sont rédigés et prennent en compte les dates des rendus de chaque phase - Les comptes rendus de réunion sont rédigés et prennent en compte l'état d'avancement du chantier ainsi que les tâches non réalisées • Les plannings tiennent compte des réajustements des écarts et respectent la chronologie • Les comptes rendus de réunion de la phase étude sont présentés et complets, ils listent les dates des rendus de chaque phase de mission • Les comptes rendus de réunion de la phase exécution sont présentés ils identifient l'avancement du chantier et les tâches à replanifier
---	---	---	---

Bloc 4 : Suivi financier des travaux

<p>A4.1 Suivi financier des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification des factures d'avancement • Établissement de l'échéancier au maître d'ouvrage • Rédaction de certificat de paiement 	<p><i>Assurer le suivi financier des travaux, tenir compte de la facturation et de l'avancement des prestations.</i></p> <p>C4.1 Vérifier les factures d'avancement en utilisant un logiciel de suivi de l'avancement du chantier et en s'appuyant les pièces</p>	<p>C4.1 à C4.6</p> <p>Soutenance orale devant jury à partir d'un dossier réalisé par le candidat lors d'une mise en situation ou d'une étude de cas.</p>	<p>C4.1 à C4.6</p> <p>Le jury s'assure que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tableau de bord est tenu pour le suivi d'avancement des prestations, il présente le taux d'avancement.
---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion des modifications de travaux ● Recensement des clauses financières dans les marchés des travaux ● Établissement des décomptes généraux définitifs ● Mise en œuvre des pénalités ● Relevé mensuel des jours d'intempéries ● Coordination des interventions ● Organisation de réception des travaux ● Levée des réserves et mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement ● Rédaction d'avenant ● Arrêt des comptes du chantier ● Rédiger un rapport de fin de chantier 	<p>écrites pour définir le taux d'avancement de chaque prestation et établir un certificat de paiement.</p> <p>C4.2 Établir un échéancier au maître d'ouvrage en s'appuyant sur les plannings des travaux pour budgéter les dépenses mensuelles.</p> <p>C4.3 Établir un certificat de paiement en utilisant les formulaires dédiés reprenant les situations des précédentes entreprises et de leurs cautions en tenant compte du taux d'avancement des travaux, afin de définir le montant exact que le maître d'ouvrage devra déboursier.</p> <p>C4.4 Gérer les travaux modificatifs en prenant en compte le suivi des balances financières pour rédiger l'avenant au marché.</p> <p>C4.5 Repérer et lister les clauses financières dans les marchés des travaux en s'appuyant sur les documents CCAP (cahier des clauses administratives particulières) pour appliquer les pénalités de retards et réaliser les conditions de paiement.</p> <p>C4.6 Établir les décomptes généraux définitifs en prenant en compte l'ensemble des factures déjà établies, en tenant en compte de la réactualisation des prix, de tout le suivi financier (les balances, les pénalités de retard, les prestations non réalisées...) afin d'arrêter les comptes du chantier.</p>	<p>Le candidat réalise et présente le dossier de suivi financier contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'échéancier financier - Les certificats de paiement - les avenants éventuels - La liste des clauses financières - L'arrêté des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ● les factures d'avancement sont conformes et présentent un échéancier et les dépenses mensuelles ● Un exemple de certificat de paiement est présenté et conforme, les formulaires dédiés sont utilisés correctement et ne contiennent pas d'erreur, il prend en compte la situation des entreprises et de leurs cautions. ● Un tableau de suivi des balances financières et tenu, il prend en compte tous les travaux modificatifs. ● Les clauses financières sont listées et conformes aux marchés des travaux, elles s'appuient sur les CCAP ● Les conditions de paiement sont convenables, elles tiennent compte des pénalités de retard ● Les décomptes généraux définitifs sont établis et prennent en compte la mise à jour des prix ● les procédures contentieuses de règlement des litiges sont maîtrisées et l'arrêté des comptes est présenté.
--	--	--	---

			<p>Le jury s'assure également s'assure également que le candidat</p> <ul style="list-style-type: none">- Connais la réglementation du code des marchés publics- Connais la réglementation dans le contexte privé- Connais la typologie des conditions contractuelles à caractère financier.- Les règles du code applicables aux marchés publics sont maîtrisées- Les règles du code du commerce applicables aux marchés privés sont maîtrisées- Les intérêts moratoires sont maîtrisés
--	--	--	---